

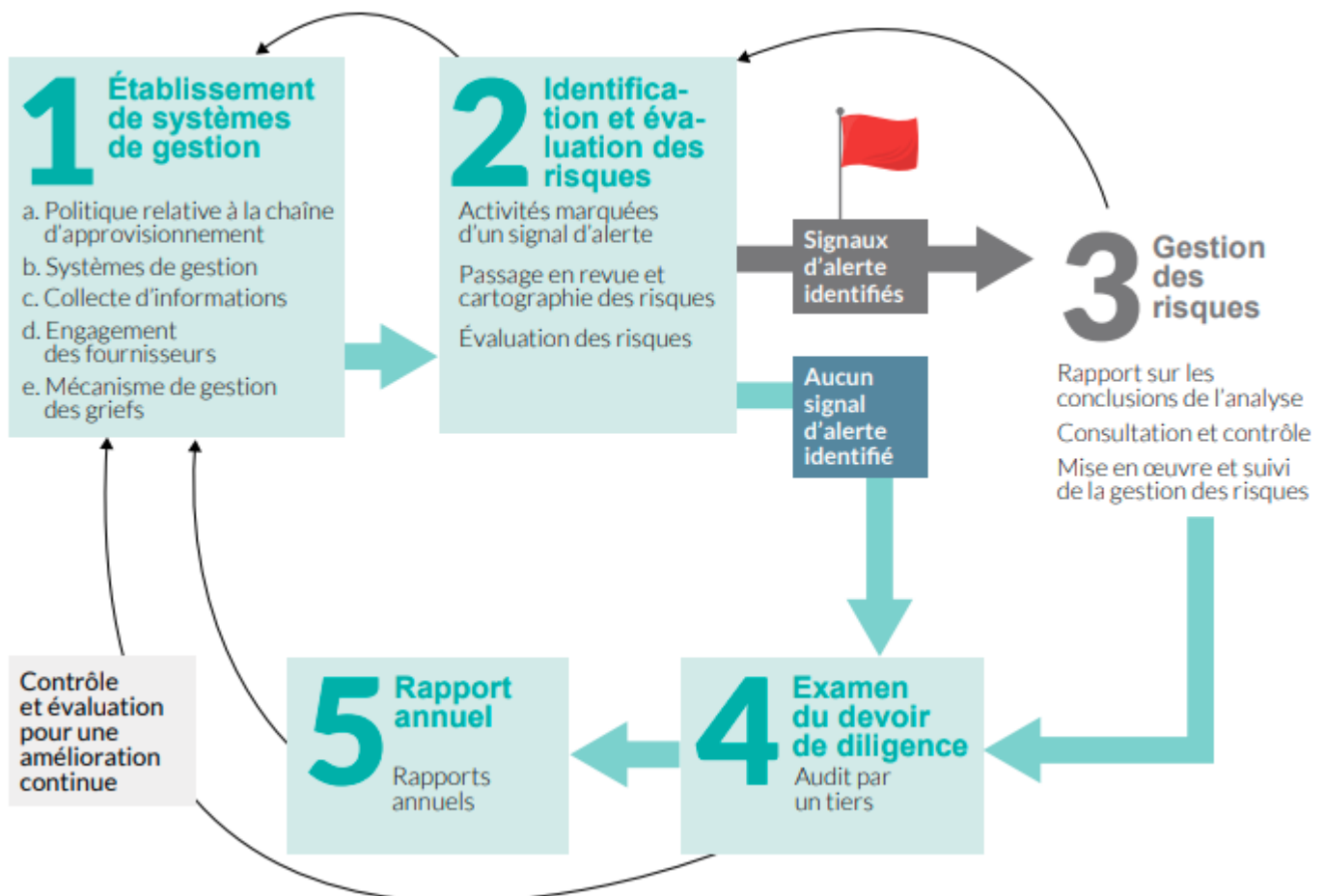


Processus de diligence de la chaîne d'approvisionnement responsable en minerais

Ce document a pour objectif de décrire le processus du devoir de diligence utilisé par nos sociétés pour nos achats d'or, afin d'évaluer, d'identifier et de mettre sous contrôle les risques liés à ces approvisionnements.

Nous mettons en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE en tant que processus de gestion pour mener ce devoir de diligence, fondé sur les risques afin d'assurer des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Le processus du devoir de diligence se déroule selon les cinq étapes du Guide de l'OCDE :



1- Etablissement de système de gestion

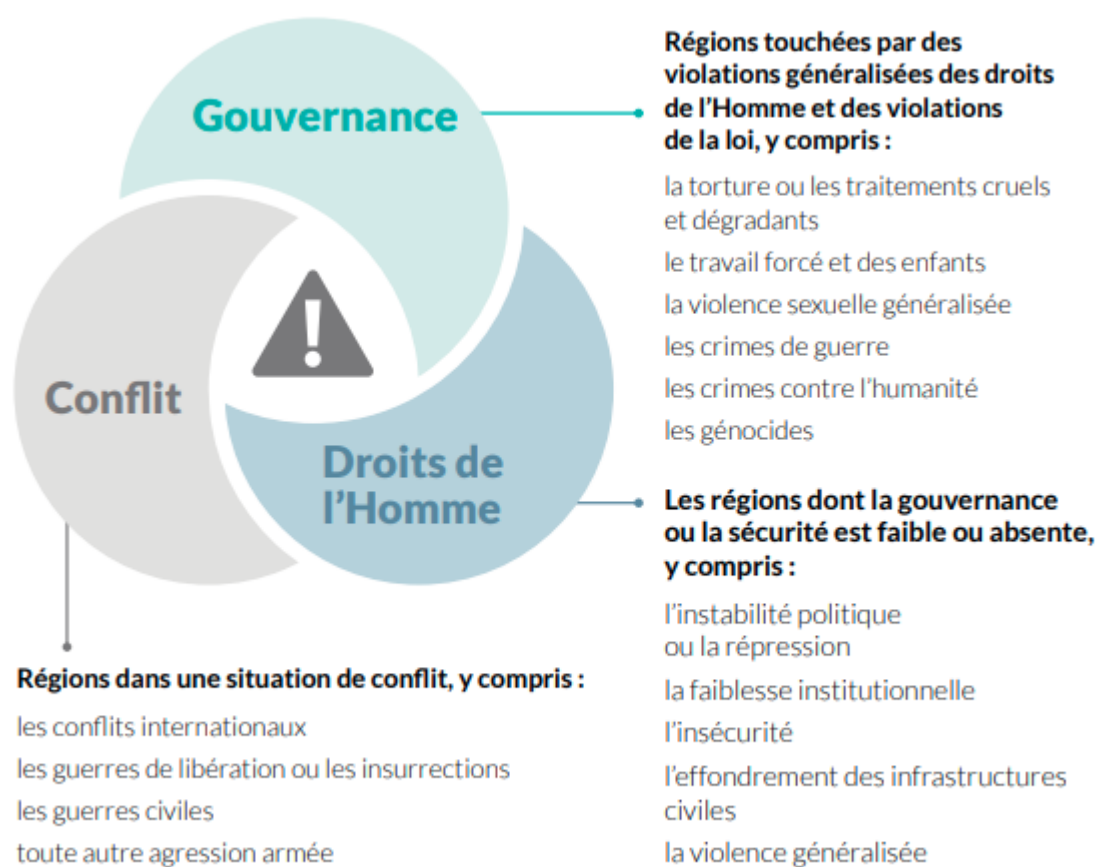
Depuis le 18 mai 2021, nous avons mis en place une politique pour une chaîne d'approvisionnement globale responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, qui se veut un cadre de référence commun pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en minerais.

En plus de la politique susmentionnée, nous avons établi un questionnaire sur l'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque ainsi qu'un formulaire KYC (Know Your Counterparty). Ces documents ont été remis à nos fournisseurs d'or, afin d'évaluer les risques.

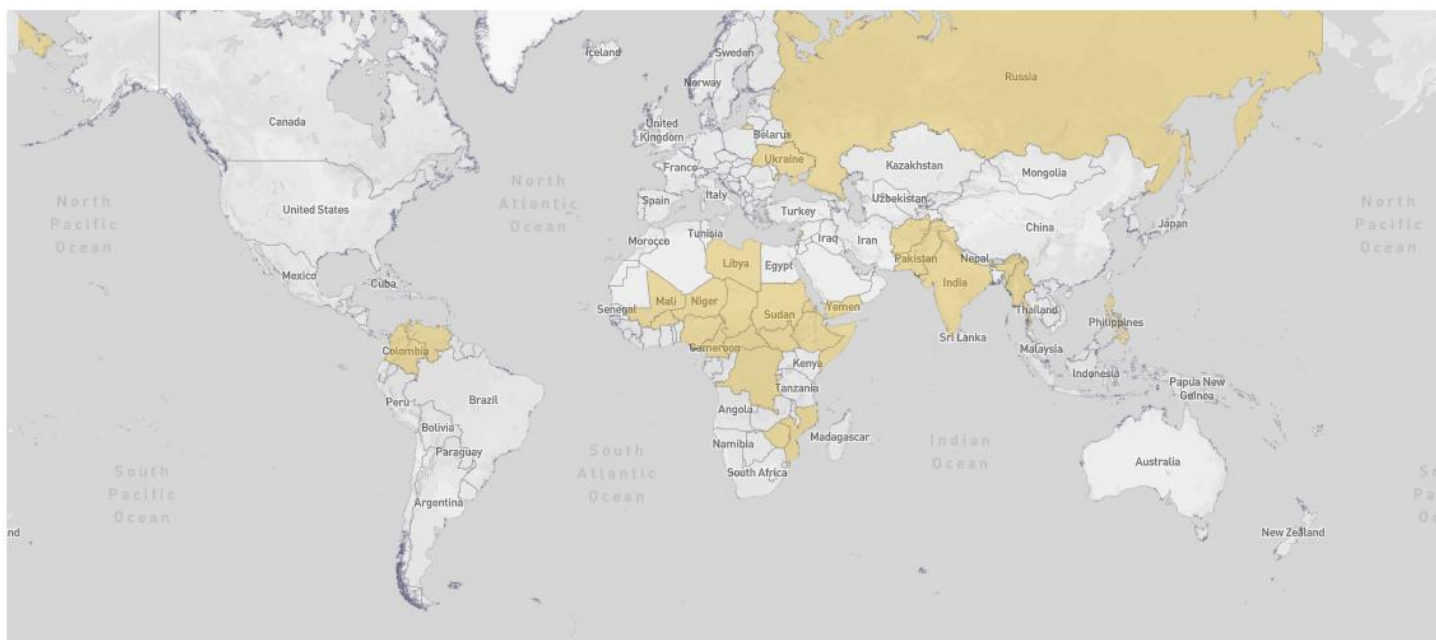
Un mécanisme de gestion des griefs a été établi en date du 5 juin 2021 et modifié le 25 janvier 2024. Il a été diffusé à nos fournisseurs, ainsi qu'à l'ensemble de notre personnel. En cas de transaction avec un nouveau fournisseur de pièces en or, nous effectuons un processus d'évaluation.

2- Identification et évaluation des risques

Parmi les risques principaux, il faut retenir les ZCHR : Zone de Conflits à Haut Risque. Elles sont définies de la sorte :



La liste indicative et non exhaustive actuelle des zones de conflit et à haut risque au titre du règlement (UE) 2017/821 peut être consultée sur la page Liste des CAHRA (Conflict-Affected and High-Risk Areas), ainsi que des informations supplémentaires et des rapports individuels pour chaque CAHRA.



The boundaries, names and designations on this website's maps do not imply endorsement or acceptance by RAND Europe or the European Commission.

Notre questionnaire d’approvisionnement et le KYC nous permettent d’identifier au mieux ces risques.

3- Gestion des risques

Notre engagement pour la certification CoC nous a permis de faire le point avec nos sous-traitants. Des visites ont lieu régulièrement chez nos fournisseurs et sous-traitants liés aux matières précieuses.

Après analyse des KYC et questionnaires d’approvisionnement, nous ne relevons aucune alerte chez nos fournisseurs de pièces or. Il s’agit de relations de longue date, et des relations de confiance se sont mises en place. Nous échangeons régulièrement avec eux. Nous avons également accès aux informations connues publiquement.

Nos fournisseurs sont eux-mêmes certifiés RJC COP et CoC. Ces mêmes fournisseurs ont mis en place une politique d’approvisionnement responsable selon les recommandations de l’OCDE.

4- Examen du devoir de diligence

Le système de diligence sera examiné par une tierce partie lors de notre audit de re-certification RJC-COP. La re-certification a lieu tous les 3 ans. Prochaine échéance : automne 2027.

5- Rapport annuel

Le présent document est revu tous les ans, et transmis à nos clients qui le souhaitent.

Damprichard, le 21 février 2025